

Belle Année 2024 à TOUS !

Date de parution: Janvier 2024

Les vœux du Maire

Chères Aschéroises et chers Aschérois,

Je vous adresse avec l'ensemble du conseil municipal nos meilleurs vœux pour l'année 2024 avec beaucoup de réussite pour vos projets. Comme tous les ans je remercie celles et ceux qui œuvrent au quotidien au service de notre commune.

Aussi, je voudrais vous faire partager un poème écrit par une jeune Sanfloraine de 8 ans (Ville de Saint Flour) : « Noël, c'est Noël qui arrive à toute allure, les flocons, la neige blanche recouvre le jardin, je ne vois plus ces belles fleurs de l'été, je suis émerveillée, la neige me fait rêver. » Valentine TARDIEU.

Un peu de tendresse nous fera peut-être oublier un court instant une actualité mondiale très chaotique et inquiétante.

Dans le prochain bulletin, nous parlerons des projets réalisés et à venir. Très bonne année 2024.

Christian LEGENDRE et son équipe



2024 : Pour la biodiversité

Le 30 novembre dernier, la Mairie d'Aschères, associée au syndicat scolaire, a convié les élèves de l'école élémentaire à la plantation d'érables le long de l'autoroute A19 (15 arbres espacés de 12 mètres chacun). Toutes les classes, encadrées par leurs enseignants, étaient présentes en tenue adaptée aux conditions climatiques assez humides.

Le gros œuvre des plantations avait été préparé par les employés communaux (trous et supports pour les arbres). Mr le Maire, Christian LEGENDRE, le Président de la CCF, Jean François DESCHAMPS étaient présents et ont félicité les enfants pour cette implication.

Éducation à la biodiversité, préservation de notre cadre de vie, respect des espaces naturels restent les priorités de tous, jeunes et moins jeunes.



Vœux des associations :

L'ensemble des associations d'Aschères le Marché vous souhaite une bonne année 2024



Meilleurs Vœux à tous



Solidarité HABITAT : Rappel France Rénov et OPAH

OPAH : L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et son volet Renouvellement Urbain (RU) traduit la politique volontariste et incitative de la Communauté de Communes de la Forêt pour la réhabilitation de l'habitat ancien et/ou insalubre.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover votre logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont accordées par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) à laquelle s'associent, sous certaines conditions, le département du Loiret et la Communauté de Communes de la Forêt.

Les aides de ce programme d'amélioration de l'habitat doivent permettre d'améliorer la qualité énergétique des logements et lutter contre l'habitat dégradé.

Vous êtes un propriétaire, un bailleur, un ménage, (sous conditions de ressources), faites-vous aider dans vos rénovations grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Accompagnement administratif et technique, conseils techniques, recommandations, montage des dossiers de demande d'aides financières.

Pour toute demande de renseignements appeler :

SOLIHA au 02 38 52 28 19

contact.loiret@solihha.fr

Permanence sur rendez-vous les 2ème et 4ème lundi du mois de 10h à 12h

Non éligible à l'OPAH ? Demandez un conseiller France Rénov

L'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL) vous propose un conseil neutre, gratuit et indépendant. Les conseillers et conseillères du réseau France Rénov' vous informent et vous conseillent sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environnement :

- Les gestes simples à adopter pour réduire sa consommation énergétique à la maison, que vous soyez locataire ou propriétaire
- Les travaux prioritaires à engager dans une rénovation, avec un accompagnement possible à la réalisation d'un audit énergétique
- Les aides disponibles ainsi que les avantages fiscaux pour financer votre projet
- Des conseils techniques et économiques sur les systèmes d'isolation, de production de chauffage et d'eau chaude, et les énergies renouvelables

Pour toute demande de renseignements appeler :

ADIL au 02 38 62 47 07

adil@adil45-28.org

Permanence sur rendez-vous le 2ème lundi du mois de 09h à 12h

Repas des aînés :

Nos aînés se sont retrouvés le dimanche 19 Novembre 2023 vers midi salle du Champart autour d'un repas préparé par Badaire Traiteur. L'orchestre de Lise DALIGER et son acolyte était de la fête pour les divertir en musique.

Cette année, de nombreux élus avaient répondu présent.

Maire, adjoints et conseillers municipaux sont venus partager ce moment de convivialité avec nos anciens.

Après un repas agréable, entrecoupé de danses anciennes ou plus récentes qui firent lever un grand nombre de convives, un café accompagné de quelques gourmandises sonna la fin de cette belle journée.



Bonnes résolutions 2024 : Entretien voirie, élagage

Les branches et racines des arbres et haies plantées en bordure des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens.

Un arrêté municipal du 10 Septembre 2015 régleme l'abattage des branches et arbres morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux. Cet arrêté rappelle aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales.

Un constat du mois de septembre 2023 réalisé par la mairie (avec l'aide d'un agriculteur pour les bois) met en évidence un manque d'entretien total ou partiel d'une grande partie des bois sur la commune ainsi que des haies débordant sur les trottoirs, accotements et voies de circulation.

Merci aux propriétaires de bois ou de haies de vérifier s'ils sont concernés ou non. Nous rappelons que les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

L'arrêté, consultable en mairie, prévoit différentes dispositions en fonction des cas (voies communales, chemins ruraux, voies départementales, .etc) pour que ce travail soit réalisé.

Loi d'accélération des Energies renouvelables (ENR):

L'objectif de cette loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023, est d'accélérer les projets concernant les énergies « vertes » et éviter que presque systématiquement ces projets donnent lieu à des recours qui conduisent à des délais inacceptables. Cette loi impose aux communes une réflexion stratégique et technique en accord avec les objectifs régionaux et intercommunaux concernant ces nouvelles énergies. Le premier objectif étant la définition des zones d'accélération possibles pour chaque type d'énergie : biogaz, éolien, photovoltaïque, géothermie, autre. Dans les zones d'accélération les démarches des projets et leur intégration dans les documents d'urbanisme seront simplifiées et des « bonus » sous une forme qui reste à définir seront attribués aux communes. Dans les autres zones des comités de projets seront créés, ce qui rendra les démarches plus longues. Il sera également possible, dans le futur, de définir des zones d'interdiction en fonction des contraintes liées aux communes (protection de l'environnement, paysage, tourisme, encerclement, etc.). L'objectif initial fixé par l'état qui était de définir ces zones pour novembre 2023 a été retardé à début 2024. Pour Aschères les zones ont été définies en Octobre. Suite à une première présentation en conseil municipal positive, une consultation du public de 2 semaines a été organisée du : 27/11/2023 au 09/12/2023. Le dossier était consultable en mairie et un registre de remarques a été mis à disposition des administrés. Les trois plans définis concernent l'éolien, la méthanisation et le photovoltaïque en toiture. Cette consultation du public n'a suscité aucune remarque en lien avec les zones définies mais seulement quelques ressentis personnels vis à vis de ces nouvelles énergies. Lors du conseil municipal du 11 Décembre 2023 la délibération acceptant ces zones d'accélération a été votée à l'unanimité. Cette délibération a été envoyée à la Préfecture, à la CCF et au PETR pour vérification de la cohérence territoriale et remarques éventuelles.

Rénovation de la rue de Glatigny :

Suite aux travaux des éoliennes, la rue de Glatigny et l'impasse de Bardy avaient été endommagées par le passage des engins de chantier et des poids lourds. L'entreprise ABO WIND s'était engagée à remettre la voirie dans son état d'origine avec un revêtement bicouches. Afin d'obtenir une bande de roulement plus résistante la commune avait prévu la mise en place de caniveaux et le remplacement du revêtement bicouches par un enrobé beaucoup plus résistant. La plus-value pour ce revêtement s'élevait à 19 871.69€ HT pris en charge par la commune. Le coût total des travaux restant inférieur au montant budgété 2023. C'est désormais devenu réalité, les travaux de remise en état étant achevés depuis novembre dernier. Les riverains en ont profité pour réaménager leurs entrées et leurs trottoirs. Merci à eux d'avoir participé à l'embellissement de cette rue.



Avant<----->Après

Un premier Marché de Noël réussi:



Le 10 décembre 2023, le Comité des Fêtes d'Aschères Le Marché a organisé son premier Marché de Noël. Ce marché s'est déroulé dans le cadre original de la Halle du village décorée pour l'occasion et il a accueilli une vingtaine d'exposants de la région. On pouvait y retrouver des produits locaux tels que confitures et pain d'épices, fromages, miel mais également des chocolats ainsi que des pommes et jus de pommes et rhubarbe, et des produits pour diverses préparations culinaires. Nous y trouvions aussi des chapeaux, gants, écharpes et bijoux fantaisies.

A ces artisans se sont ajoutés différents exposants qui ont présenté leurs travaux de couture, personnages en paille, objets en laine, bougies, objets en bois, peinture sur galets, attrapes rêves, décorations de Noël.

Ce marché a attiré une foule nombreuse qui a également pu se restaurer dans les chalets construits par les bénévoles du Comité des Fêtes qui proposaient vin chaud, chocolat chaud ainsi que des hot-dogs et des gaufres.

Et bien évidemment, pas de fête réussie sans la présence du Père Noël qui a ravi de nombreux enfants. Tout le monde est donc reparti satisfait de cette journée.

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui ont accepté ce challenge d'un 1^{er} marché de Noël ainsi que l'ensemble des visiteurs et réfléchit déjà à la prochaine édition.

Rendez-vous en décembre 2024.

Au fil de la vigne :

Une nouvelle association a vu le jour à Aschères Le Marché. Elle s'appelle **Au Fil de la Vigne** et a pour objectif de pérenniser la vigne actuelle mais également de créer une nouvelle parcelle de vigne.

Au XVIII^{ème} siècle, le village se démarque par l'importance de son vignoble. La vigne actuelle située à Bel Air comptait auparavant 200 hectares, mais ne représente plus que quelques ares aujourd'hui.

Cependant, cela permet au village de conserver ses racines et son authenticité et elle continue d'être entretenue depuis des années par des bénévoles.

Depuis quelques mois, un nouveau projet a vu le jour. Christian LEGENDRE et le conseil municipal ont émis le souhait de planter une nouvelle vigne à Aschères afin de sauvegarder et de valoriser ce pan de notre patrimoine local.



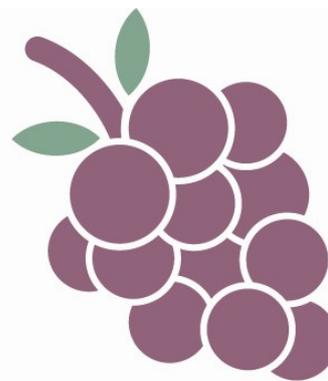
La vigne de Bel Air au bord de la D97

Pour cela, un terrain de 950 m² a été mis à la disposition de l'association et le projet prend vie un peu plus chaque jour. Un partenariat est en cours de négociation avec un viticulteur Loirétain pour nous accompagner dans toutes les phases de préparation du terrain, de la plantation, de l'entretien jusqu'à la transformation du raisin en vin et sa mise en bouteilles.

Mais avant cela c'est tout un parcours administratif qu'il faut accomplir : analyse du terrain, certification bio, déclaration auprès des douanes, obtention des autorisations de plantation. Un parcours long et tortueux avant de pouvoir planter les premiers cepes.

De nombreux bénévoles, intéressés par ce projet passionnant, se sont fait connaître pour participer à cette nouvelle aventure.

Le bureau de l'association est composé de Alain THOMAS, président, Catherine LIMODIN, trésorière et Annie THOMAS, secrétaire. Si vous aussi êtes intéressés, n'hésitez pas à venir nous rejoindre : aufildelavigne@gmail.com



Au Fil de la Vigne
ASCHÈRES-LE-MARCHÉ

Banque Alimentaire :

Les 24, 25 et 26 novembre 2023 a eu lieu la collecte de la banque alimentaire. Elle se tenait «Chez Pépère» et au Super U de Neuville aux Bois (le samedi uniquement).

640 kilos ont été récoltés, soit 20 % de moins que l'année dernière.

Plusieurs bénévoles (Mme Nègre Bernadette, Mme Domejean Blandine, Mme Gillet Martine, Mme Peugnet Valérie, Mme Fauconnier Janine, Mme Limodin Catherine, Mr et Mme Thomas Alain et Annie, Mme Legendre Marie-Odile, Mme Johanet Cécilia et Mme Avilès Maïté) se sont relayés au Super U en tenant des permanences de 9h à 19h15 pour pouvoir récolter les denrées. Mr Vappereau François et Mr Riva Frédéric ont assuré les allers-retours avec leurs véhicules pour le transport de la marchandise.

Merci à tous ces bénévoles et aux donateurs, sans qui cette récolte n'aurait pas pu avoir lieu.

Si vous voulez donner de votre temps libre, nous recherchons des bénévoles, pour nous permettre de débiter la collecte sur le site de Neuville aux Bois, le vendredi. Pour ce faire, faites vous connaître au niveau de la mairie avant le mois d'avril.

La prochaine collecte aura lieu le dernier week-end de novembre 2024.



Pantone de l'année 2024 :

Comme chaque année la société américaine Pantone (le célèbre fabricant de nuanciers) a attribué une couleur à la nouvelle année. Selon la société Pantone « *Peach Fuzz 13-1023 est une couleur pêche douce et veloutée dont l'esprit enveloppant enrichit le cœur, l'esprit et le corps. Peach Fuzz 13-1023 est une teinte pêche chaleureuse et subtilement sensuelle qui suscite un sentiment de gentillesse et de tendresse tout en transmettant un message d'attention et de partage, de communauté et de collaboration* ». Comme chaque année, la couleur de l'année va dominer différents domaines tels que la déco, la mode et le design. A noter qu'en 2024 les velours redeviennent à la mode, on peut donc prédire que le velours couleur Peach Fuzz sera la vedette de l'année !

PANTONE
13-1023
Hex : #ffbe98